



Rue Joseph Folliet
69009 Lyon
04 78 83 98 90
prim9.mistral@mairie-lyon.fr

Lyon, le 2 septembre 2021

Chers parents,

Vous trouverez dans le cahier de liaison les documents de rentrée **à lire avec attention, à compléter et/ou à signer par les 2 parents** (sauf situation monoparentale).

Merci de nous retourner au plus vite dans la pochette plastique fournie :

- La fiche de renseignements pré-remplie,
 - ⇒ **utiliser un stylo de couleur pour toute modification,**
 - ⇒ **la communication avec les familles étant primordiale, il est indispensable d'avoir les numéros de téléphone et les adresses mail à jour****Pour les maternelles, il faut impérativement cocher les personnes susceptibles de venir chercher votre enfant.**
- La demande d'autorisation de captation de l'image ou la voix,
- Votre participation à la coopérative scolaire (cf. p.17)
- Une attestation d'assurance scolaire **responsabilité civile** (qui couvre les dommages causés à autrui) et **responsabilité individuelle corporelle** (qui couvre les dommages subis).

La MAE propose cette assurance scolaire si vous n'en disposez pas déjà dans votre contrat familial.

Organisation :

Directrice : Mme PERRODON

Enseignants :

Classe des PS/MS : Mme ROUX

Classe des PS/MS : Mme LE CADRE

Classe des GS : Mme POULAIN et Mme FEUILLET

Classe des CP/CE1 : Mme LACHARD

Classe des CP/CM2 : Mme SBAI

Classe des CE1 : Mme COUFFY

Classe des CE2 : Mme RONZON

Classe des CM1 : Mme PERRODON et Mme ANINAT

Classe des CM2 : Mme MELSCOET et Mme DRAN

Coordonnateur ULIS : Mr MARTIN

AESH CO : Mme HARANT

Agents territoriaux spécialisés en école maternelle (ATSEM) :

Mme GUEVEL-THONET, Mme RODRIGUEZ, Mme FERRET

Équipe médico-sociale :

Médecin scolaire : Dr SENA

Infirmière scolaire : Mme BOURGEON 06 65 40 99 84

Psychologue scolaire : Mme FAU 07 66 35 10 38

Enseignante référente (MDPH) : Mme JACQUIGNON 04 72 53 70 49

Assistante sociale : Mme FREICHET 07 61 08 56 77

Responsable des temps périscolaires (ALAE) : Mme MAES 06 95 59 05 13

Associations liées à l'école :

- L'association « Les Gones de Mistral » a pour vocation de faire vivre le lien école/famille tout au long de l'année. Vous pouvez avoir de plus amples informations en lui écrivant à lesgonesdemistral@gmail.com

-L'association des parents représentants de l'école : mistraldelegates@gmail.com
Elus par les parents d'élèves chaque année dès le mois d'octobre, les représentants des parents d'élèves jouent un rôle de relais et de médiateur entre les familles, les professeurs et la direction d'école.

Modes de communication

Mme PERRODON, directrice de l'école, est disponible **les lundis et mardis** pour répondre à vos questions.

Veillez de préférence appeler ces jours-là, car nous n'avons pas d'aide administrative.

Les autres jours de la semaine, elle prendra la charge de la classe des CM1.

Vous pouvez aussi nous joindre par mail : prim9.mistral@mairie-lyon.fr ou bien encore via le traditionnel cahier de liaison.

Le cahier de liaison (papier ou virtuel) est un lien entre les familles et l'école. Vous devez le consulter régulièrement, **tous les documents doivent être signés** après en avoir pris connaissance. Votre signature est la preuve que le message a bien été reçu.

Pour ne rien rater des informations, vous pouvez aussi consulter notre site Internet : fredericmistral.fr. Saisissez votre adresse e-mail pour vous abonner à ce blog et recevoir une notification de chaque nouvel article publié.

En cas d'absence de votre enfant, merci de nous envoyer un mail ou de nous appeler **le matin** par téléphone. Laissez un message sur le répondeur si vous n'arrivez pas à nous joindre. Puis confirmez par écrit en utilisant les billets d'absence dans le cahier de liaison. Si besoin, fournir un certificat médical.

Les demandes d'absences prévisibles pour convenance personnelle au cours de l'année scolaire sont soumises à une autorisation de l'inspecteur d'académie. Un courrier doit donc être transmis au moins un mois avant l'absence prévue.

Dispositions relatives à la Covid 19 :

Pour l'année scolaire 2021-2022, le ministère a établi un protocole sanitaire en fonction d'une graduation **comportant 4 niveaux**.

Le niveau 2 est activé pour la rentrée du 2 septembre 2021.

Ce protocole est affiché et consultable sur le site de l'école.

L'accès des parents aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains.

Vous devez porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

En tant que parent,

- **vous avez un rôle important pour faire respecter les gestes barrières à votre enfant** (explication, fourniture de mouchoirs en papier, utilisation de poubelles...)
- **Vous êtes tenus de surveiller d'éventuels symptômes chez votre enfant avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 38°C) et de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné.**

Si un enfant se déclare malade au cours de la journée, il est isolé. **La famille est immédiatement prévenue et doit venir le chercher dans l'heure**. Il faut donc que la famille reste joignable à tout instant.

Horaires de l'école (temps scolaire) :

A partir de 3 ans, la fréquentation régulière de l'école est obligatoire.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h15 à 16h45.

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents avant l'ouverture de l'école.

L'accueil a lieu 10 minutes avant le matin et l'après-midi.

En maternelle, merci de respecter également ces horaires et **d'arriver à l'école entre 8h20 et 8h30**. Pour faciliter la sortie, les portes sont ouvertes à 11h50 et 16h35.

A partir du CP, si l'enfant n'est pas inscrit en accueil de loisirs, il est sous la responsabilité de ses parents **à 16h45**.

Compte-tenu du contexte (Covid, Vigipirate), l'accueil des retardataires est rendu particulièrement compliqué ; merci de respecter ces horaires (ouverture via un interphone, obligeant une enseignante à se déplacer).

Aucun parent ne pourra rentrer dans l'école sans y être autorisé.

L'accès par la rue Joseph Folliet étant saturé, privilégiez les modes doux pour rejoindre l'école. Les élèves peuvent déposer vélos et trottinettes dans l'enceinte de l'école.

La prise en charge par des professionnels de santé (orthophonie, psychomotricité, ergothérapie,) **sur le temps scolaire** est réservé aux élèves ayant un dossier MDPH ou bénéficiant d'un aménagement du temps scolaire décidé en équipe éducative.

Matériel

Chaque élève doit toujours être en possession de son petit matériel individuel marqué à son nom (liste des fournitures disponible sur le blog de l'école).

Les livres confiés à l'élève par l'école sont placés sous votre responsabilité ; merci de les couvrir et de veiller au soin porté par votre enfant. Un dédommagement financier vous sera demandé pour tout livre détérioré ou perdu.

Beaucoup trop de vêtements sont perdus chaque année dans l'école : **bien veiller à écrire sur l'étiquette le prénom et la classe de votre enfant.**

Réunions de rentrée :

Nous vous communiquerons prochainement les dates et les modalités des réunions de classe. Nous pourrons alors répondre à toutes vos questions.

Nous vous souhaitons une bonne rentrée !

L'équipe enseignante.

Je reconnais avoir bien pris connaissance de la note de rentrée le

SIGNATURE DES PARENTS :

Coopérative scolaire

La coopérative sert à financer les différentes sorties pédagogiques et l'achat du petit matériel pour les activités en classe.

L'existence et la vie de notre coopérative sont liées à la participation de chacun.

Cette année, la cotisation s'élève à 20 € par enfant.

Elle est à régler à l'enseignant de votre enfant, en début d'année scolaire, par chèque (ordre : OCCE F.MISTRAL)

Élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école

Les élections devraient avoir lieu **courant octobre 2021**.

Les parents souhaitant se porter candidats (soit sous forme d'association affiliée ou non à une association nationale, soit en tant que candidats libres) devront le signaler à la directrice la plus rapidement possible et **avant la fin septembre**.

Une liste complète doit comporter autant de parents que de classes : au moins 3 parents sont donc nécessaires en maternelle et 6 parents en élémentaire (les suppléants sont facultatifs).

Des parents élus de l'an dernier pourront vous expliquer leur rôle et répondre à vos questions lors des réunions de classe de début d'année.

Suivi des progrès des élèves

En maternelle, le carnet de suivi des apprentissages renseigné tout au long du cycle 1 et la synthèse des acquis de l'élève complétée en fin de GS sont les outils à disposition des enseignants pour communiquer avec vous sur les progrès de votre enfant.

En élémentaire, tous les écoliers scolarisés en France bénéficient d'un document numérique (accessible en ligne) construit sur un format identique du CP à la 3e. À la fin de chaque **semestre (janvier et juin)**, un bulletin détaillant : au recto, le niveau des élèves par matière ; au verso, les appréciations générales et les projets menés.

<https://livret-scolaire-unique.education/informations-consultation.php>

Vos identifiants restent inchangés d'année en année. Pensez à enregistrer vos informations de connexion.

Tout au long de l'année, plusieurs dispositifs permettent de proposer des enseignements adaptés aux élèves plus en difficulté (APC, PPRE, PAP, stages de remise à niveau...). Entretiens avec les familles et réunions d'équipes éducatives permettent de les mettre en œuvre.

Coéducation

Pour faciliter la concentration nécessaire aux apprentissages et aux activités scolaires, merci de bien veiller à :

- Équilibrer et consolider le petit déjeuner de votre enfant,
- Assurer une bonne qualité de sommeil grâce à un rythme régulier de coucher **tout au long de la semaine**.
- Limiter l'exposition aux écrans.

Organisation du temps périscolaire

Mme Perrodon n'est pas responsable de l'organisation et de la gestion de ce temps.

Le mail de l'école n'est donc pas valide sur les questions périscolaires.

Les inscriptions ou les modifications de planning se font en ligne auprès de la mairie de Lyon ou bien, en cas de difficultés auprès du référent coéducation de proximité :

Mme ALONSO (mail : gwendoline.alonso@mairie-lyon.fr / tél : 06 99 22 78 96)

- Restauration scolaire

En maternelle et élémentaire : **Mme ALONSO** gèrera toutes les modifications de planning du restaurant scolaire, **ni l'enseignant ni l'ATSEM ne sont habilités à modifier le calendrier ! Mme ALONSO** mettra à jour la fiche de pointage en respectant les délais ci-dessous. Si ces délais ne sont pas respectés, les repas non consommés seront facturés.

Rappel :

- **pour annuler le repas de cantine du lundi, prévenir avant le jeudi midi**
- **pour annuler le repas de cantine du mardi, prévenir avant le vendredi midi**
- **pour annuler le repas de cantine du jeudi, prévenir avant le lundi midi**
- **pour annuler le repas de cantine du vendredi, prévenir avant le mardi midi**

- Garderie (matin)

Mme ALONSO est garante de l'organisation des garderies du matin en maternelle et en élémentaire ainsi que de l'étude du soir pour les CM1/CM2. Elle est présente à l'école sur ces créneaux horaires.

Tous les matins à partir du 3 septembre, sur inscription préalable, une garderie gratuite est proposée de 7h50 à 8h20. L'effectif des élèves accueillis dépend de la dotation Ville de Lyon (1 garderie le matin : 24 élèves maximum en maternelle et 29 en élémentaire). Une régulation des effectifs pourra avoir lieu à la mi-septembre si la demande des familles est trop importante.

- Accueil de loisirs (midi/soir)

Le Pôle 9 est garant de l'organisation du temps de pause méridienne (12h-14h15), et des temps d'accueils de loisirs (« Après la classe » de 16h45 à 17h30 et « La fin d'après » de 17h30 à 18h30). **Mme MAES** est disponible pour répondre à toutes vos questions à ce sujet (mail : anissa.maes@pole9.fr / tél : 06 95 59 05 13)

- Créneau « Après la classe »

En cas de modification du planning initial que vous avez enregistré auprès des services de la Ville de Lyon, **n'oubliez pas de prévenir l'enseignant de votre enfant par le biais du cahier de liaison**. C'est l'enseignant qui est chargé d'aiguiller les élèves vers la sortie de l'école ou vers la garderie à 16h45, il est important que cette information lui soit communiquée !

- Créneau « Fin d'après »

Toute modification du planning initial est communiquée directement à Mme MAES par Mme Alonso.